

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 29 janvier 2021

### **Covid-19 : Rappel de l'importance du respect des mesures barrières dans les Bouches-du-Rhône**

En cette veille du deuxième week-end des soldes d'hiver, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, Philippe De Mester, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-Rhône rappellent l'importance des gestes barrières, particulièrement dans les centres commerciaux.

Le virus circule toujours activement dans notre département. Les indicateurs sont, en effet, en augmentation :

- **652 personnes sont hospitalisées** (+79 en une semaine) ;
- **231 personnes sont en réanimation** (+ 30 en une semaine) ;
- **le taux de positivité est de 7,9 %** (contre 7 % la semaine précédente) ;
- **le taux d'incidence est de 390 pour 100 000 habitants** (contre 327 la semaine précédente).

**Au vu de l'évolution de la situation qui reste préoccupante, le respect des gestes barrières est impératif, en particulier dans les grandes surfaces. Conformément aux recommandations sanitaires, il convient de :**

- porter dès l'âge de six ans un masque (répondant à une norme de filtration élevée, c'est-à-dire soit en tissu de catégorie 1 (AFNOR), soit

**Contact presse :**

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur : [ars-paca-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-communication@ars.sante.fr)

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

de type chirurgical) correctement (il doit couvrir parfaitement le nez, la bouche et le menton) ;

- respecter la distanciation physique fixée à deux mètres en intérieur et en extérieur ;
- se laver les mains régulièrement et les nettoyer (dès l'arrivée en magasin) avec du gel hydro-alcoolique ;
- utiliser des lingettes pour nettoyer les chariots ou paniers ;
- tousser dans le coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- rester à distance de toute personne qui tousse ou éternue, ne pas toucher ses yeux, son nez ou sa bouche ;
- veiller à respecter le sens de circulation dans les galeries (suivre le fléchage et serrer à droite) pour faciliter la distanciation sociale ;
- respecter la capacité d'accueil affichée devant chaque enseigne afin de respecter la distanciation sociale ;
- Privilégier le règlement en carte bancaire et si possible le paiement sans contact.

**Par ailleurs, tous les commerces doivent respecter un protocole sanitaire strict négocié par le ministre du Travail avec l'ensemble des professionnels (jauge de 8m<sup>2</sup> par personne, horaires d'ouverture adaptés au couvre-feu et aménagements pour faciliter les circulations intérieures).**

Le contexte sanitaire exige un dispositif de contrôles renforcés. Conformément aux instructions de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, police, gendarmerie et CRS assurent sur l'ensemble du département des contrôles soutenus du respect des mesures sanitaires, sur la voie publique et à l'endroit des établissements recevant du public qui ne respecteraient pas les règles.

**Contact presse :**

---

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur : [ars-paca-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-communication@ars.sante.fr)

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

Les forces de l'ordre sont engagées avec une grande détermination à détecter et disperser les événements festifs dont l'organisation est interdite, même dans un cadre privé. Des patrouilles sont déployées à chaque signalement de ce type de soirées. Les contrevenants s'exposent à une amende pour non-respect du couvre-feu et une verbalisation de 135 euros supplémentaires s'ils ne portent pas de masque, Les organisateurs prennent le risque d'être poursuivis par le parquet pour mise en danger d'autrui.

**Christophe Mirmand, Philippe De Mester et Frédérique Camilleri réitèrent leur appel au civisme et à la responsabilité de tous les habitants des Bouches-du-Rhône afin de poursuivre les efforts et respecter les mesures en vigueur visant à protéger l'ensemble de la population.**

Ne pas respecter les mesures barrières, c'est prendre des risques, pour soi et pour ses proches. Tout le monde peut être touché, alors tout le monde doit se protéger.

**Contact presse :**

---

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur : [ars-paca-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-communication@ars.sante.fr)

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)